Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
Abelart Formation

1. Préambule & engagements

1.1. Objectif

Abelart Formation s'engage à garantir à **toute personne**, quels que soient ses besoins ou limitations, un **accès équitable** à ses formations.
Notre mission : permettre à chacun d'apprendre, de progresser et de se former dans des conditions adaptées à ses capacités, en valorisant la diversité et l'inclusion.

1.2. Cadre légal

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la **loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que dans les exigences de la certification **Qualiopi** relatives à l'accueil et à l'adaptation des parcours pour les personnes en situation de handicap.

1.3. Valeurs

- **Inclusion** : chaque apprenant doit pouvoir accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.
- **Personnalisation** : nous adaptons les parcours et supports selon les besoins spécifiques.
- **Transparence** : nous informons clairement les apprenants sur les dispositifs existants.
- **Amélioration continue** : nous faisons évoluer nos pratiques à partir des retours et des besoins constatés.

2. Gouvernance et responsabilité

2.1. Référent handicap

ABELART Formation 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : https://elearningformalis.com/

Abelart Formation a désigné un **référent handicap**, joignable :
📞 **09 51 29 60 07**
📧 **referent.handicap@elearningformalis.fr**

Il constitue le **point d'entrée unique** pour toute question relative à l'accessibilité, la mise en place de mesures d'adaptation ou le suivi d'un apprenant en situation de handicap.

2.2. Rôle du référent

Le référent handicap :

- recueille les demandes et évalue les besoins d'aménagement,
- coordonne les actions internes pour mettre en œuvre les adaptations,
- assure le lien avec les **partenaires handicap** (Agefiph, FIPHFP, Cap emploi, MDPH, etc.),
- sensibilise les équipes pédagogiques et techniques à la prise en compte du handicap.

2.3. Gouvernance

La direction d'Abelart Formation veille à l'intégration de la politique handicap dans sa **démarche qualité globale**, et soutient les initiatives en faveur de l'accessibilité et de la formation inclusive.

3. Accessibilité des formations

3.1. Modalités pédagogiques

Les formations sont dispensées en **e-learning asynchrone**, permettant aux apprenants de suivre leur parcours à leur rythme, sans contrainte horaire.
Cette souplesse favorise l'autonomie des personnes ayant besoin d'un apprentissage adapté à leur situation.

3.2. Supports pédagogiques

- Tous les supports sont disponibles en **format PDF accessible** (balises logiques, structure hiérarchique, contrastes renforcés).
- Une **version audio** est fournie pour chaque module afin de répondre aux besoins des personnes malvoyantes, dyslexiques ou présentant des troubles cognitifs.
- D'autres formats peuvent être proposés sur demande (Word, texte brut, police adaptée, etc.).

3.3. Accessibilité numérique

La plateforme e-learning Abelart Formation est conçue pour :

ABELART Formation 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : https://elearningformalis.com/

- être **navigable au clavier** et compatible avec les lecteurs d'écran ;
- proposer des vidéos ou audios accompagnés de **transcriptions** ou **sous-titres** à la demande ;
- offrir un **guide d'utilisation simplifié**, accessible en ligne ou en version audio, pour aider chaque apprenant à se repérer facilement.

4. Accueil et accompagnement des apprenants en situation de handicap

4.1. Signalement des besoins

Lors de l'inscription, chaque participant est invité à signaler, de manière **confidentielle et volontaire**, une situation de handicap ou des besoins spécifiques d'adaptation.
Aucune justification médicale n'est demandée : la démarche repose sur la confiance et la bienveillance.

4.2. Entretien d'accueil personnalisé

Si un besoin est exprimé, un **entretien individuel** peut être organisé (téléphonique ou visio) avec le référent handicap pour :

- Identifier les besoins spécifiques,
- Envisager les aménagements possibles,
- Planifier la mise en place des adaptations.

4.3. Confidentialité

Toutes les informations communiquées dans le cadre de la démarche handicap sont traitées de manière **strictement confidentielle** et ne sont partagées qu'avec les personnes concernées par la mise en œuvre des adaptations.

---

5. Prise en charge du handicap et accompagnement personnalisé

La prise en charge d'un apprenant en situation de handicap chez Abelart Formation repose sur une approche **humaine, coordonnée et proactive**.

5.1. Premier contact

Le référent handicap est disponible dès la phase d'inscription pour :

- Écouter les besoins spécifiques,
- Informer sur les dispositifs existants,
- Et orienter vers les solutions les plus adaptées.

ABELART Formation 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : https://elearningformalis.com/

09 51 29 60 07
referent.handicap@elearningformalis.fr

5.2. Aide au montage des dossiers de financement

Abelart Formation accompagne les apprenants dans le **montage des dossiers de financement** liés à la compensation du handicap (Agefiph, FIPHFP, Cap emploi, etc.).
L'objectif est de faciliter l'accès aux aides matérielles, humaines ou techniques nécessaires à la réussite du parcours de formation.

5.3. Coordination avec les partenaires handicap

Le référent handicap collabore avec les acteurs régionaux pour trouver les solutions les plus adaptées :

- **Agefiph Île-de-France** – accompagnement et aides financières aux PSH
  0 800 11 10 09
  ile-de-france@agefiph.asso.fr
  www.agefiph.fr
- **Cap emploi 75 (Paris)** – accompagnement vers l'emploi et la formation
  01 44 52 40 60
  contact@capemploi75.org
  www.capemploi75.org
- **FIPHFP Île-de-France** – aides pour les agents publics
  09 70 80 93 29
  www.fiphfp.fr
- **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** – accompagnement, reconnaissance et orientation
  www.service-public.fr
- **Ressource Handicap Formation (RHF)** – appui technique aux organismes de formation
  rhf-idf@agefiph.asso.fr
- **Associations partenaires** : L'Adapt, Tremplin Handicap, etc.

5.4. Mise en place des mesures de compensation

Chaque situation est étudiée **au cas par cas**.
Les aménagements peuvent inclure :

- La fourniture de supports en format adapté,
- Un temps de formation prolongé,
- Des consignes reformulées,

ABELART Formation 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : https://elearningformalis.com/

- la mise à disposition d'aides techniques (logiciels, synthèse vocale, outils ergonomiques).

Un **suivi régulier** est assuré tout au long du parcours pour évaluer l'efficacité des mesures et les ajuster si besoin.

6. Communication, transparence & accessibilité publique

- Cette politique est **disponible en téléchargement** sur le site internet d'Abelart Formation.
- Les coordonnées du référent handicap figurent dans le **livret d'accueil**, les **conventions** et sur nos supports d'information.
- Les apprenants sont encouragés à **signaler toute difficulté d'accès** ou tout besoin spécifique.
- Chaque retour est pris en compte dans une démarche d'**amélioration continue** de l'accessibilité et de la qualité des formations.

ABELART Formation 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : https://elearningformalis.com/